Image not found or type unknown

Artisan : rachat cotisations loi fillon

Par **inFolio**, le **06/07/2011** à **14:17**

Bonjour !
J'ai cessé mon activité artisanale en 2004. Née en 1951, j'ai fait valoir mes droits à la retraite au 01/04/2011 > A part les ENORMES difficultés de communication avec le RSI ... je voudrais savoir dans quelle mesure j'aurais pu racheter des trimestres pour les années à faibles revenus lorsque la loi Fillon 2004 a été modifiée en janvier 2010 et a permis ce type de rachat. Il est prévu dans cette loi un délai de 6 ans pour le rachat de cotisations, ou 1 an après la cessation d'activité. Mais il n'est pas fait mention d'une possibilité de rachat pour les artisans ayant cessé leur activité avant 2010 ...
Merci !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés